



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE & JEU PROVENÇAL
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU LOT

Siège social et correspondance :

Comité Départemental de Pétanque et Jeu Provençal
Espace associatif Clément Marot, Place Bessières bureau 210 - 46000 CAHORS
☎ 05 65 35 50 74 e-mail cd46@petanque.fr

Règlement Trophée DES DAMES

I) Présentation

La participation à ce trophée est réservée exclusivement aux licenciées féminines FFPJP. Basé sur la convivialité, il doit servir à promouvoir la pétanque au féminin.

Formation des équipes

- La participation est ouverte aux catégories seniors, juniors et cadettes, avec obligation d'une joueuse senior dans chaque équipe.
- **Ce trophée se joue en doublette et l'équipe doit comprendre à minima une joueuse de catégorie Promotion ou non classée.** La licence de l'année en cours est obligatoire. - Les équipes peuvent être homogènes ou non.
- L'équipe peut comprendre 2 joueuses de comité départemental différent.
 - Les gagnantes de l'année précédente sont automatiquement qualifiées pour la finale. La dernière journée ne qualifiera que sept équipes.

Compétition

La compétition se joue en poule et se déroule en deux temps :

- a) **Phases qualificatives** sur 4 dates, de préférence une journée jouée sur chaque secteur du département (Nord, Est, Ouest et Sud)
 - Les trois premières journées 8 équipes seront qualifiées et la quatrième journée 7 équipes seront qualifiées pour participer à la phase finale.
 - Le haut identique n'est pas obligatoire pour les phases qualificatives.
 - Le Comité Départemental fera appel aux clubs de chaque secteur pour l'organisation des concours qualificatifs.
- b) **Phase finale**
 - Sur un seul site de préférence tournant sur chaque secteur du département chaque année.

Cette phase sera également jouée en poule avec les 31 équipes qualifiées des 4 journées précédentes plus les gagnantes de l'année précédente.

Le haut identique ou de couleur dominante sera obligatoire pour la phase finale.

Aucun remplacement de joueuse n'est autorisé pour la phase finale.

*** Avenant règlement :**

Dans le cas où le nombre d'équipes inscrites serait inférieur à 29, les phases qualificatives se dérouleraient en 5 parties sur la journée avec la qualification des 8 premières du classement sur les trois premières journées ou 7 premières du classement sur la dernière journée.

Le classement s'effectue au nombre de parties gagnées et au goal average.

Critères de départage en cas d'égalité pour la 8^{ème} place ou 7^{ème} place sur la dernière journée.

- 1. Egalité à deux, prise en compte de l'éventuelle opposition entre les 2 équipes*
- 2. Egalité à trois ou plus, prise en compte des éventuelles oppositions entre les équipes à égalité.*
- 3. Meilleur total (points et goal average) des adversaires du jour*

A partir de 29 équipes (soit au moins 8 poules) aucun changement au règlement initial.

Jury

- Un jury a minima de trois personnes doit obligatoirement être constitué.
- La désignation et la prise en charge du **teneur de table et/ou du délégué** relève du Comité Départemental et de la Commission féminine.
- Le graphique sera obligatoirement tenu à l'aide de Gestion Concours.
- La désignation et la prise en charge de **l'arbitre** sera à la charge du club accueillant.

Inscription

- Les inscriptions se feront par mail auprès d'un membre de la commission féminine, au plus tard le **jeudi précédent** les phases qualificatives.
- Le jour de la compétition, le jury ne pourra, **en aucun cas**, inscrire une nouvelle équipe. Cependant le remplacement d'une joueuse dans l'équipe sera possible uniquement lors des phases qualificatives à condition de respecter la composition citée au paragraphe 1.
- Les inscriptions sont fixées à **10 €** par équipe et seront à régler le jour qualificatif à la table de marque lors du retrait des fiches de jeu.

II) Déroulement

Le jet du but de la 1^{ère} partie est fixé à 9 h00.

2 parties seront jouées et finies obligatoirement le matin, reprise à 14h.

Les rencontres sur chaque site s'arrêtent au niveau des parties qualificatives jouées.

Le jury se réserve le droit d'adapter les heures de jeu lors des journées qualificatives. Chaque équipe/joueuse qualifiée ne pourra pas s'inscrire aux autres dates qualificatives.

Pour les journées qualificatives et la phase finale, un concours B en 3 parties (non qualificatif) sera organisé pour **les perdantes de poules**.

Le classement s'effectue au nombre de partie gagnée et au goal average. Critères de départage en cas d'égalité pour la 1ère place.

1. Egalité à deux, prise en compte de l'éventuelle opposition entre les 2 équipes
2. Egalité à trois ou plus, prise en compte des éventuelles oppositions entre les équipes à égalité.
3. Meilleur total (points et goal average) des adversaires du jour

Les inscriptions seront prises à partir de 14h, le montant de la participation est fixé à 5€ par doublette. Le montant de ces engagements ainsi que le reliquat du concours A seront entièrement reversés.

** Dans le cas où les journées qualificatives se dérouleraient en 5 parties, il n'y aura pas d'organisation de concours B.*

Le jour de la finale un apport de 150 € sera alloué au concours B.

Dotations

a) Phases qualificatives

Toutes les parties de cette phase sont payées au cumul. La sortie de poule et toutes les parties gagnées ensuite, sont primées **10 €**. Le reliquat restant sera reversé au concours B du jour. ** Dans le cas où les journées qualificatives se dérouleraient en 5 parties, chaque partie gagnée sera primée 5 €.*

b) Phase finale

Les parties sont payées au cumul.

La dotation de **750€** de la journée finale est répartie comme suit :

- Sortie de poule	20€	soit 16 x 20	= 320 €
- 8 ^{ème} de finale	20€	soit 8 x 20	= 160 €
- ¼ de finale	30€	soit 4 x 30	= 120 €
- ½ finale	40€	soit 2 x 40€	= 80 €
- Vainqueur finale	70 €	soit 1 x 70 €	= 70€

Cumul total 180 €

En plus des récompenses, le « Trophée des Dames » sera octroyé par le CD46. Ce Trophée attribué à l'équipe gagnante sera remis en jeu tous les ans et devra être rapporté par l'équipe gagnante de l'année précédente.

III) Lieux et dates 2026

a) Phases qualificatives 4 dates 2026 :

- Le 05 Avril secteur Nord – à **Souillac**
- Le 17 Mai secteur Sud – à **Castelnau-Montratier**
- Le 31 Mai secteur Est – à **Figeac**
- Le 07 Juin secteur Ouest – à **Saint-Germain du Bel Air**

b) **Phase finale**

- Le 21 Juin – à **Mayrinhac-Lentour**

Cette journée finale est proposée un samedi afin de permettre aux joueuses venant de loin de profiter pleinement de la compétition.

- Le lieu de la finale sera revu chaque année, en alternance entre les secteurs si possibles.
- Les dates des journées qualificatives et la journée finale sont fixées sur proposition de la C° Féminine et par la C° Calendrier.

Club recevant

- La commission féminine ainsi que le comité Départemental demande aux clubs recevant, volontaires pour l'organisation, de prendre en charge la désignation de l'arbitre, les frais d'arbitrage, la préparation des terrains, la mise à disposition de matériel (table, chaises, électricité, micro, enceinte) pour le graphique et le repas du teneur de table (et/ou délégué).
- Il est recommandé d'organiser un service restauration à midi pour les joueuses n'excédant pas le tarif de 16 € si possible.
L'organisation (menu, réservation, service, ...) est à la charge du club recevant.

Compétence en cas de litige

- Tout litige à l'issue des phases qualificatives ou de la finale relèvera de la commission féminine et des différents jurys.